

Visite du siège de l'UNESCO

Le Siège de l'Unesco, trésor de l'architecture moderne et fruit de la collaboration d'architectes emblématiques du vingtième siècle¹, est inauguré en 1958, trois ans après le début des travaux, et treize ans² après la création de l'organisation internationale des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture³. Ce site de trois hectares était auparavant occupé par une caserne de cavalerie et le dépôt d'artillerie de l'École militaire, situé juste à côté. Il héberge aujourd'hui le secrétariat général, les délégations permanentes, les organisations non-gouvernementales, les bureaux du patrimoine mondial, les conférences et une collection très importante et diversifiée d'œuvres d'art comptant à ce jour plus de 1000 œuvres. Cette collection s'enrichit continuellement grâce aux dons des États membres qui souhaitent mettre en valeur le Siège de l'organisation, tout en respectant les contraintes de son cadre architectural. Il existe d'ailleurs un comité artistique depuis les origines de l'Unesco, composé de vingt personnes environ et d'une directrice de la conservation. Ce comité se charge de l'acquisition des œuvres, qui prend des formes variées : cadeaux, donation, achat. Le Siège de l'Unesco possède à ce jour le plus riche patrimoine artistique des Nations Unies⁴, les œuvres exposées témoignent de la richesse artistique mondiale, et justifient la mise en place de visites guidées permettant de les découvrir.

Afin d'accéder aux bâtiments de l'Unesco et de découvrir son patrimoine artistique, il est indispensable de réserver en amont une visite guidée, les visites libres ne sont pas autorisées. Ces visites guidées sont organisées par un organisme extérieur, *Cultival*⁵, tous les mercredis à 14h ou 16h en anglais ou en français. Il existe trois tarifs: adulte (15€), étudiant (8€) et enfant (6€). Avant la visite, il est indispensable de renseigner au moyen d'une fiche de renseignement, les noms, prénoms, et dates de naissance de chaque participant maximum

¹ Bernard Zehrfuss, Marcel Breuer et Pier Luigi Nervi.

² Entre 1946 et 1958, le siège de l'UNESCO est situé dans l'ancien hôtel Majestic dans le 16^e arrondissement de Paris.

³ L'Unesco est créée en novembre 1945.

⁴ Catalogue en ligne:

<http://www.unesco.org/artcollection/RechercherOeuvreAction.do?critere=AUTEUR>

⁵ Compagnie de visite culturelle.

trois jours avant; si le délai n'est pas respecté, le visiteur n'est pas autorisé à participer à la visite guidée. Le groupe se retrouve devant l'entrée principale de l'Unesco où un badge est remis à chacun en échange de la carte d'identité du visiteur. Ce pass visiteur doit être gardé tout au long de la visite. Un contrôle de sécurité de type aéroport est enfin effectué avant de commencer la visite à l'intérieur du bâtiment. Le groupe de la visite à laquelle j'ai pu participer, composé d'environ 20 personnes, était particulièrement hétérogène (deux enfants, plusieurs personnes âgées).

La visite guidée, d'une heure trente, porte principalement sur les missions et les actions de l'Unesco, tout en effectuant un tour des différents espaces emblématiques de la « maison de la paix », tel que le jardin japonais de l'architecte Isamu Noguchi ou la salle des conférences générales. Le circuit porte également sur les œuvres d'art de l'organisation, mais uniquement celles conservées au rez-de-chaussée et dans les jardins. Les créations présentées sont principalement des œuvres d'art conçues en concomitance avec la conception du bâtiment. C'est par exemple le cas du *mur de la lune* et du *mur du soleil* de Miró conçu en même temps que le bâtiment de l'Unesco, et qui influença d'ailleurs l'évolution du bâtiment puisqu'un couloir reliant le bâtiment I et II (annexe 1) fut créé pour protéger les œuvres détériorées par les intempéries. Cet aspect est particulièrement intéressant, car il témoigne de la place privilégiée et centrale des œuvres d'art au sein de la maison de l'Unesco, qui est donc une œuvre architecturale directement influencée par le patrimoine culturel qu'elle abrite. Parmi les artistes présents dans l'enceinte de l'Unesco, l'on retrouve Miró, Picasso, Giacometti, Calder, Tsereteli, Arp, Appel, Afro, Matta, Chillida, Moore, Tamayo, Soto, Vasarely, Cruz-Diez, Picasso etc.... Les œuvres d'art mobiles⁶ se déplacent régulièrement au sein du bâtiment de l'Unesco. Les œuvres d'art non mobiles sont accompagnées d'un cartel sur lequel figure un QR code permettant de découvrir les détails de l'œuvre en question⁷. Une convention pour les prêts des œuvres d'art en France a été établie en consultation avec le

⁶ Qui ne sont pas immeubles par destination. Un immeuble par destination est un bien meuble rattaché à l'immeuble de manière fixe et dont la séparation de l'immeuble nécessite un descellement, un démontage, une dénaturaison des lieux.

⁷ Pour ce qui est de la fresque *Le Ciel et la Lune* réalisée par Picasso, on y apprend que celui-ci n'a pas signé son œuvre car une passerelle en béton bouche en partie la vue de son travail. Vexé, il refusa de signer son œuvre. Celle-ci est tout de même présentée comme étant un Picasso.

Comité consultatif des œuvres d'art⁸ de l'Unesco. Cette convention établit notamment les conditions relatives à l'assurance, au transport, à la sécurité, etc (voir annexe III).

Lors de la visite, aucune des œuvres d'arts présentées n'ont été réalisées par des artistes femmes, cette absence n'a pas été commentée.

Le site de l'Unesco et les œuvres d'art qu'il abrite sont donc difficilement accessibles puisque les horaires et les tarifs sont assez limités. En revanche, malgré une situation qui pourrait sembler contraignante, les visites guidées attirent beaucoup de monde. Les deux créneaux horaires de chaque langue, chaque mercredi après-midi, sont régulièrement complets (environ 20 personnes par groupe), probablement grâce à la grande popularité de l'organisation internationale.

En parallèle de cette visite interne du site de l'Unesco, une exposition de photographies extérieure, directement sur les grilles de l'Unesco, intitulée *Source de résilience, d'humanité et d'innovation* (Annexe 2), a été mise en place pour célébrer le 50e anniversaire du patrimoine mondial de l'Unesco (1972). Plus d'une centaine de photographies (chacune accompagnée d'un QR code explicatif) sont exposées autour des portes de l'Unesco, offrant ainsi un panorama sur la diversité des sites du patrimoine mondial. On peut y observer une sélection d'œuvres du photographe Yan Bighetti de Flogny, retraçant son voyage d'exploration *Al Safar, sur les traces d'Ibn Battuta* en collaboration avec l'Unesco et National Geographic, également accessible en ligne sur le site de l'Unesco, sous la forme d'une visite virtuelle. La collection d'images comprend également des photographies des États membres illustrant le patrimoine mondial naturel et culturel exceptionnel de leurs pays respectifs.

L'accessibilité difficile de la maison de l'Unesco se justifie alors par sa fonction première; au-delà d'être un site architectural exceptionnel, le bâtiment de la place de

⁸ Lors de sa deuxième réunion (20 décembre 2007), les membres du Comité consultatif pour les œuvres d'art ont précisé qu'il serait également souhaitable pour l'acceptation des donations de recommander au Directeur général de faire la distinction entre une première catégorie, la « Collection patrimoniale », et une deuxième catégorie, la « Collection d'usage ». La « Collection patrimoniale » regrouperait les principales œuvres d'art, qui seront publiées sur la page Web et incluses dans le catalogue officiel. La « Collection d'usage » contiendrait les œuvres qui pourront être exposées au Siège ou hors Siège, mais qui ne figureront pas sur la page Web ou dans le catalogue officiel.

Fontenoy est avant tout un bâtiment consacré au travail et à la coopération internationale. Le site est propriété de tous les États membres de l'Unesco, il est donc considéré comme territoire international et non plus français, justifiant ainsi le contrôle de sécurité à l'entrée et la réquisition des pièces d'identité. Si l'accessibilité semble réduite par les conditions de sécurité assez lourdes, une fois à l'intérieur du bâtiment, le contrôle de la guide est très léger et permet de déambuler dans l'enceinte de l'Unesco assez librement, dans la limite du raisonnable. À l'issue de la visite, on reste cependant frustré de n'avoir pu observer que 2% des œuvres d'art de l'organisation (bien qu'il soit tout à fait compréhensible de ne pas laisser déambuler un groupe dans les étages de l'organisation). Il est rare que des ministères ou organisations internationales ouvrent leurs portes, il est donc tout à l'honneur de l'Unesco d'offrir, bien que limitée, cette chance hebdomadaire aux visiteurs. Par ailleurs, l'effort d'exposition extérieure sur les grilles du bâtiment réhabilite la position de l'Unesco dans une démarche culturelle de partage et de mise en valeur du patrimoine mondial qu'elle défend.

Annexes



Annexe 1, *vue aérienne du siège de l'UNESCO*, photographie issue du Plan directeur relatif aux bâtiments du Siège de l'UNESCO: éléments techniques, 2011.



Annexe 2, exposition extérieure *Source de résilience, d'humanité et d'innovation*, photographie de Aoitif Brabra, Paris 2022.

ANNEXE III



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

CONVENTION DE PRÊT

Emprunteur :

Prêteur : **UNESCO**
7 Place Fontenoy
75352 Paris 7 SP
FRANCE

Oeuvre :

**Œuvre inscrite dans la Collection des œuvres d'art de
l'UNESCO
Numéro d'inventaire**

1. Le prêt de est consenti pour la durée fixée de l'exposition du prochain, organisée et présentée au(France). Toute prolongation du prêt sera soumise à l'accord au Chef de l'Unité des œuvres d'art de l'UNESCO et Secrétaire exécutif du Comité pour les œuvres d'art, et devra faire l'objet d'une demande expresse, qui lui sera adressée un mois avant la date prévue pour la fin du prêt.
2. L'emprunteur devra s'assurer et veiller à la conformité du remontage de l'œuvre prêtée.
3. L'UNESCO transfère à l'emprunteur la responsabilité de l'œuvre en cas de vol, perte ou détérioration. Une assurance couvrant les risques « clou à clou », en incluant celui du terrorisme, sera établie par l'emprunteur pour une valeur de de dollars. Les preuves d'une telle prise en charge par la compagnie d'assurance précisée par l'emprunteur, à savoir, devront être fournies à l'Unité des œuvres d'art et des projets spéciaux de l'UNESCO avant la sortie de l'œuvre.
4. Le Directeur du Service d'exposition et son service, ainsi que le Directeur de la société de transport,devront informer sans délai l'Unité des œuvres d'art et des projets spéciaux de l'UNESCO de toute disparition ou détérioration de l'œuvre.
5. Le cas échéant, les travaux de restauration seront pris en charge par l'emprunteur.
6. **Tous les frais de dépose et d'enlèvement de l'œuvre, ainsi que ceux d'emballage et de transport aller-retour seront à la charge de l'emprunteur. La protection et le transport de l'œuvre seront effectués par la compagnie de transport précisée par l'emprunteur, à savoir..... ; la date déterminée de sortie de l'œuvre est fixée auet la date de retour entre le.....**
7. Pour toute mention de la provenance de l'œuvre, le nom du prêteur doit figurer sous la mention « UNESCO » (i.e. plaque explicative pour l'exposition, catalogue, autres documents, etc.).

170 COM/SIÈGE/4
Annexe III - page 2

8. La Ville, en tant qu'emprunteur, effectuera un transfert au bénéfice de l'UNESCO à hauteur..... Pour prise en charge des différents frais de mise à disposition de l'œuvre.
9. Cinq exemplaires minimum du catalogue de cette exposition seront adressés à l'UNESCO.

Date et signature de l'emprunteur

Date et signature du prêteur
Pour l'UNESCO, ADG/ADM

Une copie est pour vos dossiers, prière de retourner l'autre copie signée à l'Unité des œuvres d'art et des projets spéciaux de l'UNESCO.

Annexe 3, UNESCO, convention de prêt d'œuvre de l'UNESCO, 2009.